

# Les Saint-Rémois **amis** pour leur village

Association loi 1901 n°W033002394 Siège social 6, Place de l'Eglise 03110 SAINT REMY EN ROLLAT

## Bulletin d'information n° 2



*Patrick Nebout*

Président de l'association

Chers amis,

A l'occasion de cette nouvelle année 2008, notre bureau et moi-même, vous présentons nos vœux certes un peu tardifs, mais les plus sincères de santé, de réussite et de bonheur. *Puissions nous voir cette année tous nos efforts se concrétiser par un retrait définitif du projet de construction d'une aire d'accueil à St-Rémy !*

Bien sûr, comme vous pouvez tout à fait l'imaginer, nous poursuivons nos actions avec d'autant plus de détermination que cette année 2008 est marquée par les élections municipales. Le résultat de ces élections peut s'avérer tout à fait déterminant pour la suite de notre contentieux avec VVA, et qui sait, peut être assisterons nous à l'arrivée de délégués plus raisonnables à la tête de Vichy Val d'Allier connaissant la signification réelle du mot « concertation » et comprenant la position des saint-rémois et de leur municipalité.

La prochaine campagne municipale a un enjeu primordial. **Nous vous invitons à assister très nombreux aux réunions publiques qui pourraient être** -

- organisées par les différentes listes saint-rémoises ; réunions auxquelles assisteront de nombreux membres de l'association et au cours desquelles nous demanderons aux candidats potentiels de se positionner concernant ce problème qui nous préoccupe toutes et tous.

Nous attendons à ce sujet une prise de position claire, nette, précise et sans la moindre équivoque.

## dans l'ordre des choses

Pour assurer le bon fonctionnement et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage, une présence quasi-permanente est nécessaire. **L'implantation d'une aire d'accueil doit être réalisée en fonction des enjeux de sécurité publique, en toute humanité et avec le plus grand sérieux.**

Il apparaît donc primordial d'établir et de maintenir un dialogue ferme mais juste avec les usagers de ce type d'équipement public particulier.

Pour encaisser les droits de place, faire respecter les règles de circulation, de stationnement et d'utilisation des équipements communs (sanitaires, salles de vie commune, etc...) la présence d'agents publics investis d'une certaine autorité est nécessaire, à l'instar par exemple de celle des gendarmes, des fonctionnaires de police nationale, mais surtout de celle des policiers municipaux et gardes

champêtres, qui assurent et assument au quotidien des missions de police de proximité et très souvent aussi de médiation et de prévention, nécessitant une grande empathie et une forte expérience en la matière.

Lorsque les caravanes des gens du voyage arrivent dans une commune, le policier municipal est leur premier contact. Il est la plupart du temps le régisseur de ces équipements publics (comme à Gannat cf page 6). Il est toujours le négociateur attitré. Il prévient et constate les dégradations.



Or, non seulement Saint Rémy ne possède pas de poste de police, ni même de brigade de gendarmerie sur son territoire, comme vous le savez, (puisque'elle est située à Bellerive-Sur-Allier) mais en plus, notre garde champêtre, M. MORGANT a légitimement fait valoir ses droits à la retraite et donc, son remplacement s'avère impossible pour la commune, eu égard aux besoins en ressources humaines dans les services techniques communaux (entretien des nombreux bâtiments et espaces verts) et à la spécificité de la profession de garde champêtre, encore plus contraignante aujourd'hui que naguère : un garde champêtre ne peut plus être un homme à tout faire, il s'agit d'un véritable policier rural (surveillance générale, police de l'environnement, police de la route, actions de prévention) qui connaît son territoire, la population, le tissu économique et social de sa commune. Il est le référent naturel des gendarmes et à ce titre « un maillon à part entière du schéma de sécurité au plan local ».

VVA a établi un cahier des charges bien précis, dans le sens où un gardien « itinérant » (mission quasi-impossible), doit s'occuper en même temps des quatre aires d'accueil de l'agglomération... Nous lui

souhaitons d'ores et déjà bon courage. Sans doute a-t-il le don d'ubiquité...

Dans l'article du 28 juin 2007 de la Semaine de l'Allier, la vice-présidente de VVA en charge du dossier, affirmait qu'il ne fallait pas de police municipale et que je cite « Ce n'est pas aux communes de s'occuper de la sécurité. C'est vrai qu'il s'agit d'une population particulière. Ca peut bien se passer, comme ça peut mal se passer... Mais sur les aires, il y aura un service spécialisé qui va s'en occuper. L'Association l'Hacienda, spécialisée pour traiter avec les gens du voyage, s'occupe de gérer la zone de Charmeil ».

Après enquête et demande d'explications auprès du Président de VVA, il s'avère que l'Hacienda n'est pas une association mais une société commerciale, la SG2A (Société de Gestion des Aires d'Accueil), Société A Responsabilité Limitée au capital de 33 000 €, immatriculée au registre du commerce de Lyon sous le numéro B 449 187 496, basée à Rieux-La-Pape. Quid de la gestion du dossier ?

La Loi du 27 février 2002 autorise maintenant les EPCI, tels que VVA, à recruter des gardes champêtres. Ils pourront dès lors agir sur toutes les communes où ils disposent de l'habilitation de l'autorité municipale.

Voilà une idée à creuser, qui pourrait s'avérer fort utile pour les petites communes de l'agglomération qui recevront sur leur territoire une aire d'accueil des gens du voyage...

***Mais devra-t-on encore faire supporter aux contribuables que nous sommes, cette nouvelle charge, alors même que les 3 communes concernées par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, ont sur leur territoire, les personnels de polices nationale, municipale et de gendarmerie en nombre suffisant, pour gérer elles-mêmes cette problématique ?***

(sources : revue de la Gendarmerie Nationale n°220 septembre 2006 : le garde champêtre, acteur oublié de la sécurité locale ; Gazette des Communes, des Départements et des Régions dossier le policier municipal : le médiateur des gens du voyage 19/02/2007).

# protection de notre environnement

Comme vous l'avez certainement lu dans le dernier numéro de « REFLETS D'ALLIER », publication du Conseil Général de l'Allier, VVA finance en partenariat avec la LPO ( ligue de protection des oiseaux), l'aménagement du site classé de « La Boire des Carrés » à Saint-Rémy-En-Rollat.

Cette démarche est tout à fait louable au demeurant, puisqu'elle permet de préserver ce magnifique site et des espèces animales rares et protégées.

A cet effet, un budget prévisionnel de gestion, qui fait état d'un montant de 402 000 € pour les années 2007 à 2011, a été voté dernièrement.

Curieusement, l'étude mentionne la présence d'un « Campement de gens du voyage sédentaires » sous le pont Boutiron ( donc très éloigné du site protégé de la Boire des Carrés), mais rien n'est indiqué concernant le projet d'implantation de l'aire d'accueil du DAVAYAT qui pourtant est située juste au dessus de la Boire des Carrés, de l'autre côté de la route.

*D'autre part, l'étude mentionne également qu'à terme, la pratique de la pêche et de la chasse pourraient s'avérer nuisibles à la préservation du site...*

Comment alors peut-on engager des frais aussi importants d'aménagement et de gestion d'un site protégé, écrire que la proximité de l'agglomération provoque une très forte fréquentation, qu'à terme la chasse et la pêche pourraient nuire à cet écosystème et s'obstiner à vouloir implanter pratiquement sur ce même site, une aire d'accueil des gens du voyage sans aucun contrôle, ni pouvoir de police ?

## Où sont logique et bon sens ?



# entretiens

**M. Patrick PIERRARD**  
Préfet de l'Allier

M. Le Préfet de l'Allier nous a donc reçu et comme M. Le Sous Préfet de Vichy, il se veut rester neutre, puisqu'une procédure est en cours au tribunal administratif (chose qu'il a déploré et sur laquelle, il a invité une nouvelle fois les deux parties à se concerter pour éviter d'en arriver à de telles extrémités) .

**Néanmoins, celui-ci nous a affirmé que Saint Rémy en Rollat était inscrit au schéma départemental.** Nous avons donc demandé un extrait de ce fameux schéma départemental (que nous avons eu toutes les peines du monde à obtenir) et sur lequel bien sur Saint Rémy ne figure pas. Et pour cause !

Une incongruité figure dans le schéma départemental:

**« La Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier se trouve donc subrogée aux trois communes dans l'obligation d'aménager et de gérer les aires d'accueil nécessaires dans les limites de son périmètre INCLUANT 23 communes ».**

**Or, la circulaire interministérielle n°2001-49 du 5 juillet 2001 est formelle et va à l'encontre de ce qui a été rédigé dans ce document administratif, car même incluses dans les périmètres des EPCI,**

les communes de moins de 5000 habitants ne peuvent figurer au schéma départemental qu'à 2 conditions :

- dans des secteurs géographiques ne comportant aucune commune de + de 5000 habitants,
- ou dans un secteur géographique comportant une ou plusieurs communes de + de 5000 habitants, dans le cas de signature de conventions intercommunales, préalablement à la publication du schéma départemental, entre les maires de ces villes de + de 5000 habitants et les maires des communes de - de 5000

habitants. Le schéma prend alors en compte ces accords intercommunaux.

**A notre plus grand soulagement, ce n'est pas le cas et nous espérons longtemps encore que les élus saint-rémois ne nous trahiront pas en pactisant avec ceux qui ne veulent pas assumer leurs responsabilités.**

\*  
\* \*

**M. Brice HORTEFEUX**  
Ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité Nationale

Courant novembre, nous avons adressé un courrier à Monsieur le Ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité Nationale pour lui demander un rendez vous à sa permanence de Clermont Ferrand. A ce jour, nous n'avons toujours pas eu de réponse.

D'autres ministres et hauts responsables auvergnats seront contactés prochainement.

\*  
\* \*

# justice

Comme nous vous l'indiquions dans notre premier numéro, faute de dialogue équitable, notre municipalité a entamé une procédure auprès du Tribunal Administratif.

L'avocat de la commune a introduit devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand un recours en excès de pouvoir contre la délibération de demande de subvention et aussi contre la décision du Président d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de construction de l'aire d'accueil à un cabinet de géomètres-experts de Gannat.

C'est donc maintenant au juge administratif et à lui seul, qu'appartient la décision finale. L'avocat de la commune a donc rendu ses conclusions et ce, en temps et en heure, puisqu'un délai légal de 2 mois est imparti à ceux qui souhaitent contester une décision administrative.

Par contre, il vous faut savoir qu'à ce jour, VVA n'a toujours pas rendu ses conclusions. Une preuve supplémentaire de la légèreté avec laquelle VVA traite les petites communes du bassin vichyssois, ses partenaires théoriquement privilégiés: calcul politique et cynisme...

# Sous-développement économique

Dans le premier numéro de notre bulletin d'information, nous mettons en lumière une erreur incroyablement grossière des services communautaires dans l'implantation de leur aire d'accueil des gens du voyage, sur une parcelle de terrain qui ne leur appartenait pas. Depuis, de l'eau est passée sous les ponts et VVA a rectifié le tir en situant l'aire sur un terrain voisin lui appartenant.

Mais tout ceci a d'autres implications importantes: l'aire des gens du voyage est située à l'endroit même où était prévue l'implantation de la lagune de la ZAC (Lagune obligatoire pour l'assainissement).

**VVA va donc devoir choisir**; 1ere Solution: il faut la lagune, dans ce cas où mettra-t-on les gens du voyage? 2eme Solution: VVA maintient l'aire d'accueil à cet emplacement donc pas de lagune, dans ce cas il n'est alors plus question de ZAC; ce qui implique donc plus aucune nouvelle implantation d'entreprises, **donc pas de rentrées d'argent dans les caisses (de la commune (foncier bâti et non bâti) et de VVA (taxe professionnelle))**.

**Pourquoi alors le Conseil Communautaire a-t-il voté le 24 janvier dernier, un budget de 1 169 070.13 € de dépenses d'investissements pour l'ex-future ZAC du Davayat (50 586 € de frais d'études, 6 710.86 € d'achats de terrains ?????, 1 111 773.27 € de réseaux de voirie !!!!!!!!).**

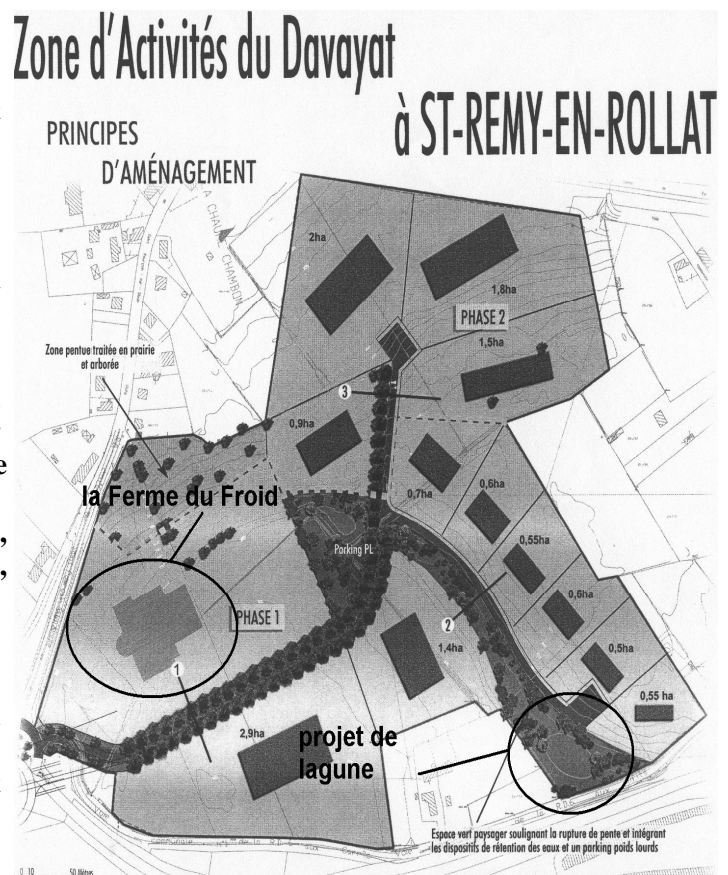
Il semblerait hélas que VVA ait choisi cette seconde option car, comme nous l'avons laissé entendre à notre Député Gérard CHARASSE lors de notre dernière entrevue, plusieurs chefs d'entreprises désirant

s'implanter sur la zone du Davayat ont essuyé un refus, l'un d'entre eux s'est même entendu demander l'envoi d'une **lettre de motivation**, c'est un comble.

Quant à la Ferme du Froid, si géographiquement elle est située sur la ZAC, officiellement elle n'en fait pas partie !!! Dans ces conditions, il est indispensable d'être vigilant, car on est en droit de se demander à quel usage VVA réserve ses terrains.

**Alors, s'il y a une aire d'accueil des gens du voyage à la place de la lagune de la ZAC et qu'aucun autre schéma d'aménagement de la ZAC ne voit le jour, le projet de ZAC est forcément tombé à l'eau.** (En tous cas, sûrement pas dans celle de la lagune... CQFD)

Ce projet de développement économique très important pour le bassin d'emplois vichyssois, à l'heure où des entreprises importantes ont mis la clef sous la porte ces dernières années (*POLYFLEX, SEDIVER ou MANHURIN*), prend maintenant la poussière sur un coin de bureau...



# Propagande hâtive et...sournoise

Le 15 octobre dernier, un article concernant l'aire des gens du voyage de Gannat est passé dans la presse locale.

A notre grand étonnement, cet article reprend mot pour mot les arguments que nous avançons dans notre précédent journal (voir page 1 & 2 du journal N° 1).

Ces arguments concernaient : 1<sup>er</sup>) la loi, 2<sup>e</sup>) le fonctionnement, 3<sup>e</sup>) la sécurité.

Il serait tout de même très étonnant que ce qui est valable pour Gannat, ne le soit pas pour St Rémy.

Tous ces arguments que nous avons développés, expliqués, dits et redits à qui voulait bien les entendre ;

Tous ces arguments décriés par nombre de nos interlocuteurs, qu'il s'agisse de VVA, de la presse ou des pouvoirs publics ; tous ces arguments qui nous ont même valus parfois d'être traités de racistes, sont aujourd'hui repris par cette même presse condescendante à notre égard. Que s'est-il passé? Ont-ils été éclairés?

Dans tous les cas, c'est très bien ainsi ; ce n'est pas nous qui allons nous en plaindre.

Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier.

**Dernière Minute !** Nous venons d'apprendre qu'un groupe de députés vient de déposer un amendement pour repousser d'un an la date limite pour obtenir les subventions tant espérées. On ne pourra donc plus reprocher aux saint-rémois de leur avoir fait perdre cette manne financière...

**GANNAT**

Correspondants : René Bouchet Tél. 04.70.90.07.85/06.76.78.37.01 mail renebouchet@hotmail.com - Jean Lacoutière Tél. 04.70.90.02.62/06.02.62.62

## Les gens du voyage bien accueillis

Depuis son ouverture officielle cet été, la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage, aménagée par la commune, offre un espace de vie familiale et collective.

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil des gens du voyage, impose aux communes de plus de 5.000 habitants, la réalisation d'aires permanentes d'accueil. A Gannat, ces aménagements ont été réalisés conformément au schéma départemental, établi en concertation avec les élus et les représentants des gens du voyage.

### Un cahier des charges respecté

La commune a construit une nouvelle aire d'accueil en remplacement de l'ancienne, dégradée et vétuste. Plusieurs obligations ont été portées au cahier des charges d'un nouvel espace afin de préserver l'intimité des familles et de favoriser la convivialité des espaces communs : un minimum de vingt places d'accueil et des équipements adaptés au mode de vie des familles.

L'aire d'accueil, située chemin de la Font-Rollat, compte dix emplacements permettant d'accueillir vingt caravanes. Ils sont destinés aux résidences mobiles principales, les autres remorques



**AMÉNAGEMENT.** Depuis son ouverture, l'aire d'accueil des gens du voyage est très fréquentée.

électroménagers et caravanes d'enfants peuvent tout de même être acceptées dans la limite de deux caravanes par emplacement. L'aire est réservée aux gens du voyage itinérants dont les durées de séjour dans un même lieu sont variables mais limitées ici à trois mois consécutifs.

### Respect mutuel

Chaque occupant a, à sa disposition, des sanitaires individuels (douche et WC), un étendage pour le linge ainsi que l'accès à des points de distribution d'eau et d'électricité. Ce dernier service fonctionne par badge prépayé et rechargeable à la demande de l'utilisateur, auprès des gestionnaires de l'aire d'accueil.

Depuis son ouverture, l'aire a été fréquentée par une cinquantaine de caravanes et autant de familles. La police municipale est en charge de la gestion de cet espace (accueil des nouveaux arrivants, prise en compte des éventuels problèmes de fonctionnement et recherches de solutions).

Les employés municipaux évoquent « de bons contacts avec les gens du voyage », de « l'accueil cordial et respectueux ». Selon eux, « les personnes fréquentant l'aire sont très contentes de l'environnement et des prestations offertes ».

### Info plus

**Tarifs.** Ils sont de 3 € la nuit par emplacement avec le versement d'une caution de 80 € pour les clés du sanitaire individuel.

# Montbéton II :

## le retour

Nous avons vu très juste en proposant aux autorités préfectorales et ministérielles, ainsi qu'au Président de VVA (incidemment aussi premier magistrat de Cusset) la transformation de l'ex-camping de Montbéton en aire d'accueil des gens du voyage.

Tellement juste d'ailleurs que Mr René BARDET a sans doute du subir quelques pressions, puisqu'il se hâte aujourd'hui de reconvertir le site en énième infrastructure sportive cussétoise.

Le maire de Cusset sollicite encore et toujours le concours financier de l'agglomération vichyssoise. Le contribuable communautaire n'a de cesse maintenant de financer les aménagements de la ville de son président : 796 000 Euros pour le boulodrome de Cusset, etc...

Le rapport de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports établi en 1998, suite à la demande du Maire de Cusset de l'époque, en vue du classement du camping de Montbéton, est sans équivoque, quant au sérieux de notre proposition, jugez-en par vous-même :

- la densité d'occupation est conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 11.01.93,
- le camping est relié au réseau d'adduction en eau potable de la ville,
- le ramassage des poubelles est assuré 3 fois par semaine (2 fois pour les déchets ménagers et 1 fois pour les recyclables),
- les voiries stabilisées sont conformes,
- le terrain est desservi par un réseau d'éclairage conforme,
- le terrain est clôturé et gardienné,
- il y a une salle de réunion et un lieu extérieur aménagé pour les activités d'animation,
- le terrain est équipé d'un terrain de jeux,

- les équipements sanitaires fixes sont conformes et accessibles aux personnes handicapées.

Ces infrastructures pourraient être complétées à moindre frais. La localisation optimale du site de Montbéton évite parfaitement les effets de relégation du Davayat. Proche du centre-ville et en même temps retiré de la circulation, ce quartier de Cusset apporterait un calme recherché par les gens du voyage.

Cet ancien camping est implanté dans un espace arboré, clos et gardé, bénéficiant des équipements nécessaires à la garantie des règles d'hygiène et de sécurité des gens du voyage. Montbéton est situé à portée de toutes les écoles (maternelles et primaires), des collèges et des lycées présents sur le sol cussétois.



**Montbéton apparaît être le terrain idéal pour l'accueil des gens du voyage, en adéquation avec les attentes des familles nomades et les impératifs de la Loi Besson.**



# Un investissement très peu rentabilisé

Comme nous, vous avez pu constater en passant à côté chaque jour, le très faible taux de fréquentation de l'aire de grands passages de Charmeil: à vue de nez, entre 8 et 15 jours par an.

Ne pourrait-on pas compléter les équipements assez sommaires de cette aire d'accueil de grand passage pour les semi-circulants qu'on nous destine, en les regroupant tous à Charmeil, pour économiser une bonne partie du budget prévu pour l'aire de Saint-Rémy (722 233.40€ voir page 2 de notre premier numéro) ou peut-être offrir un stationnement plus décent aux familles du « peuple du vent » qui pataugent dans la gadoue de l'autre côté du Pont-Boutiron.



C'est encore et toujours la valse des Euros ! Cette si merveilleuse ritournelle (300 000 € HT prévus au contrat d'agglomération, équipement subventionné à hauteur de 68.15%). Voilà où malheureusement passe une bonne partie des impôts locaux, comme la taxe professionnelle, acquittée par nos artisans et chefs d'entreprises saint-rémois (en 2007 : 116 492 € pour l'intercommunalité 87 407 € pour le département, 27 652 € pour la région). (Sources : administration fiscale pour les résultats TP 2007, site internet VVA, p 35 du contrat d'agglomération pour le financement de l'aire de Charmeil).

## Cherche terrain à aménager

Cherche à Bellerive-Sur-Allier pour application des Lois BESSON : parcelle de terrain d'une superficie de 5 000 m2 avec si possible les branchements aux réseaux d'eau, d'électricité, de communication, gaz et assainissement, pour installation de 8 emplacements de 2 caravanes. Proche des commerces de grande distribution, des infrastructures de soins et des écoles, bien desservie par les voies de circulation.

Pour toute offre sérieuse, contactez l'association ou à défaut, Monsieur le Président de VVA ou son premier Vice-Président, le Maire de Bellerive-Sur-Allier, qui n'ont jusqu'à maintenant pas encore trouvé le terrain adéquat.

### Contacts de l'association :

**Email** : [infos@les-saint-remois-unis.fr](mailto:infos@les-saint-remois-unis.fr)

**Courrier** : les « saint-rémois unis pour leur village »  
6, Place de l'Eglise 031 10 SAINT REMY EN ROLLAT

**Patrick NEBOUT**, Président

Tél. : 04 70 41 96 99

**Bernard LECONTE**, Vice-Président

Tél. : 04 70 41 96 00